



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



# Sommaire

Le mot du Président	3
Les temps forts	4
Les instances	8
Les travaux	10
La transition énergétique	18
La concession	23
Finances, moyens humains	26
Technologies informatiques et cartographie	29

# Le mot du **Président**



Dominique RAMARD  
Président



La crise de la Covid dont, je l'espère, nous sommes en train de sortir, aurait pu frapper lourdement le niveau d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor en 2020.

Certes, le confinement de mars 2020 a d'abord mis un coup d'arrêt à la bonne marche des travaux conduits pour le compte des collectivités. Mais, rapidement, grâce à l'implication de tous et en particulier des agents du SDE et des entreprises prestataires, nous sommes parvenus à relancer nos chantiers, et même à dépasser nos objectifs pour 2020. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette réussite collective, en acceptant de revoir nos façons de travailler pour permettre la poursuite d'activité.

Le département des Côtes d'Armor a été moins touché par la crise sanitaire que d'autres territoires, et comme ailleurs en Bretagne, il voit son attractivité s'accroître, en attirant de nouveaux habitants et en développant son activité économique.

Cet essor, dont nous devons nous réjouir, doit nous interroger sur la manière dont nous devons l'accompagner dans un contexte marqué également par des tensions sur les prix de l'énergie et par l'illustration des effets du dérèglement climatique.

Le SDE22 continuera d'être aux côtés des communes et intercommunalités des Côtes d'Armor pour les aider à maîtriser leurs factures énergétiques, à développer la production et les usages d'une énergie décarbonée, ceci afin d'assurer une véritable transition énergétique.

Dominique RAMARD

# 2020

## Une organisation à adapter en fonction des contraintes de la crise sanitaire

### L'organisation des services

Comme pour tous les domaines d'activité en France, le SDE22 a dû revoir dans la précipitation son organisation de travail. Le Comité Syndical du 20 février 2020 avait voté

les modalités de mise en œuvre du télétravail. Celui-ci a dû être mis en place plus rapidement et plus largement que prévu dès le premier confinement de mi-mars 2020.

Le SDE22 s'est équipé pour que le service aux collectivités puisse se poursuivre dans les meilleures conditions. Tous les agents sont restés mobilisés et ont travaillé avec grande efficacité.

Un **Plan de Continuité d'Activité** (PCA) a été élaboré. Des conditions de rythme de paiement aux entreprises de travaux ont été ajustées pour que leurs trésoreries ne pâtissent pas trop de l'arrêt des chantiers. Des Plans de Prévention des Risques (PPR) ont également été signés avec les entreprises pour garantir la sécurité des agents du SDE et ceux des entreprises.

Malgré les multiples confinements et contraintes de travail, les travaux réalisés en 2020 ont été comparables au volume habituellement traité par le SDE.

### Reprise progressive des chantiers à compter de la fin avril/début mai

Dès la fin avril/début mai 2020, les entreprises de travaux ont progressivement repris certains chantiers.

Les conditions de cette reprise ont été adaptées au contexte sanitaire et étaient conformes au guide de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), validé, au niveau national, par la profession et les Ministères concernés.

Localement, le SDE22 a examiné, avant tout démarrage d'opération, les propositions des entreprises pour la protection des salariés et les conditions d'exécution, afin qu'elles soient conformes au **Plan de Prévention des Risques** spécialement ajouté aux marchés contractuels, mi-avril.

**COVID-19 #PROTEGEZ-VOUS**

Ici, pour la sécurité de tous, le SDE22 et Bouygues E&S interviennent dans le respect des mesures de protection des riverains et de nos équipes conformément aux règles définies par l'OPPBTP et les ministères de la Santé et du Travail.

**SUR LE CHANTIER/SITE : MES GESTES BARRIÈRES**

- 1** Vigilance état de santé : je check tous les matins
- 2** Port du masque et lunettes : Changez le masque quand souillé ou humide
- 3** Distance 1 m : Aucun contact
- 4** Tousser dans son coude / Mouchoir à usage unique
- 5** Lavage des mains fréquent et pendant 30 s
- 6** Nettoyer outillage, équipement, engins collectifs avec lingettes désinfectantes
- 7** Amener son repas froid, ne pas partager de nourriture, cassettes, micro-ondes, etc.
- 8** Outillage strictement individuel sinon désinfecté avec une lingette
- 9** Briefing et pause à l'extérieur de conférence
- 10** STOP l'arrêt si le ne peut pas respecter les règles

sde22 BOUYGUES E&S L'écovision partagée

Alors que le SDE22 aurait dû voir ses instances renouvelées au printemps 2020, la crise sanitaire et le décalage du calendrier électoral (élections communales) a impacté la mise en place de la nouvelle équipe.

Jean Gaubert a présidé le SDE22 pendant plus de 37 ans. En 2020, il a fait le choix de ne pas se présenter aux élections municipales.

La loi de juin 2020 précisant les conditions d'organisation du deuxième tour des élections municipales comportait un article qui ne permettait plus à un Président, non élu dans sa commune, de continuer d'assurer la présidence.

De ce fait, le mandat de Président de Jean Gaubert s'est achevé au début du mois de juillet et le premier Vice-Président, Pierre Gouzi, a repris ce poste jusqu'au 21 septembre 2020, date de l'élection du nouveau Président.

Après tant d'années à piloter le SDE22, tous les élus et agents du SDE22 ont regretté ce départ précipité, qui n'aura pas permis une passation, comme on aurait pu l'imaginer en des temps normaux.

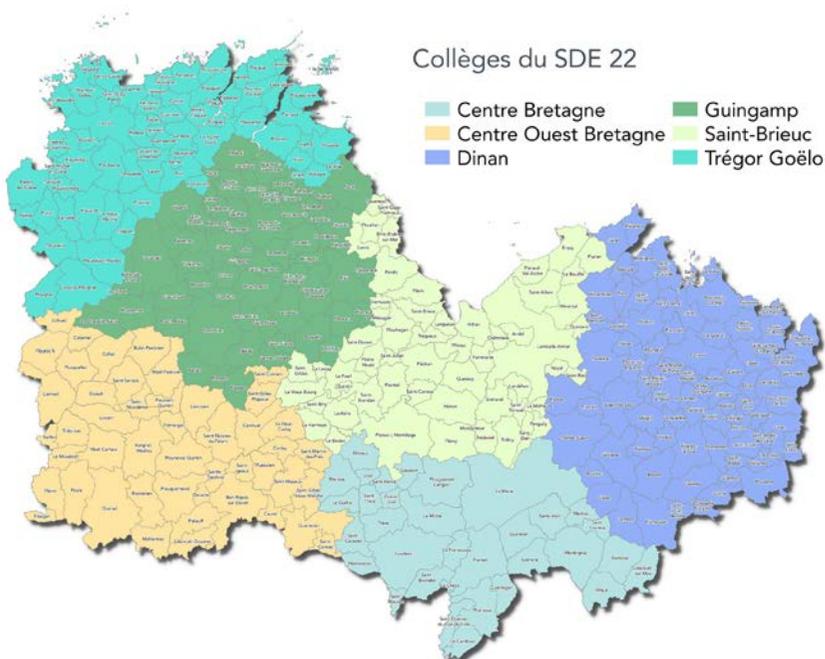


Après 37 années passées à la présidence du SDE22, Jean Gaubert (à gauche) a quitté ses fonctions en juillet 2020. C'est Pierre Gouzi, premier Vice-Président du SDE22 qui a assuré l'intérim pendant près de trois mois.

## Une année électorale perturbée



La réunion du Collège de Dinan s'est tenue le 2 septembre 2020 à la salle de l'Embarcadère de Plélan-le-Petit



Après un premier tour des élections municipales 2020 qui s'est déroulé le 15 mars, il a été décidé, via la loi sur l'urgence sanitaire, que le second tour des élections municipales, initialement prévu le 22 mars, serait reporté. Ce second tour s'est ainsi déroulé le dimanche 28 juin 2020.

A l'issue de ces élections les conseils municipaux et les conseils communautaires ont désigné leurs délégués au SDE22 : 376 délégués communaux et 29 délégués des EPCI.

Afin de désigner les 47 élus qui siégeront au Comité Syndical, le SDE22 a organisé les réunions des 7 Collèges territoriaux, entre le 2 et le 16 septembre 2020, à Plédran (Collège de Saint-Brieuc), Plélan-le-Petit (Dinan), La Motte (Centre-Bretagne), Bon-Repos-sur-Blavet (Centre-Ouest Bretagne), Châtaudren-Plouagat (Guingamp), Trévou-Tréguignec (Trégor-Goëlo) et au siège du SDE22 à Saint-Brieuc pour le Collège des EPCI.

## Les élections 2020

Lundi 21 septembre 2020, Dominique RAMARD a été élu Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22).

Il est entouré de 7 Vice-Présidents :

- Pierre Gouzi, Premier Vice-Président
- Odile Miel-Giresse, Deuxième Vice-Présidente
- Jean-Paul Le Calvez, Troisième Vice-Président
- Martine Poulaillon, Quatrième Vice-Présidente
- Olivier Allain, Cinquième Vice-Président
- Pierrick Briens, Sixième Vice-Président
- Jean-Marc Labbé, Septième Vice-Président

Sur les 47 élus :

- 11 élus du précédent mandat (23,4%)
- 40 hommes (85 %)
- 7 femmes (15%)
- Âge moyen : 56 ans

## Règlement intérieur

A l'issue des élections, le Règlement Intérieur du SDE22 a été revu et adopté par le Comité Syndical en décembre 2020.



## Les matinales du SDE22

Afin d'informer les nouveaux élus sur les missions du Syndicat et compte tenu des contraintes sanitaires limitant les possibilités de rassemblements ou de réunions, des matinales d'information ont été organisées en visioconférence à compter de décembre 2020.

Ces matinales avaient pour objectif de transmettre des informations sur les missions et interventions du SDE22 et de recueillir des besoins de précisions, des réactions, ainsi que des premières propositions des membres du Comité Syndical.

Trois rendez-vous ont ainsi été proposés en cette fin d'année :

- ➔ le 8 décembre 2020 : organisation générale des services, finances et règlement financier
- ➔ le 10 décembre 2020 : réseaux électriques, éclairage public et concession à Enedis
- ➔ le 15 décembre 2020 : gaz, biogaz, gaz naturel véhicules, hydrogène et SEM Énergies 22.



## Les marchés de travaux

Le SDE22 réalise ses travaux de réseaux (électriques, éclairage public, télécommunication, gaz) via des marchés à bons de commandes.

Le marché dit de "travaux neufs" est passé pour une durée de 4 ans (1 année renouvelable 3 fois).

En 2020, l'appel d'offre a été lancé pour retenir les entreprises auxquelles le SDE22 commandera des travaux dès début 2021.

12 entreprises ont été retenues à l'issue de l'examen des propositions par la Commission d'Appels d'Offres :

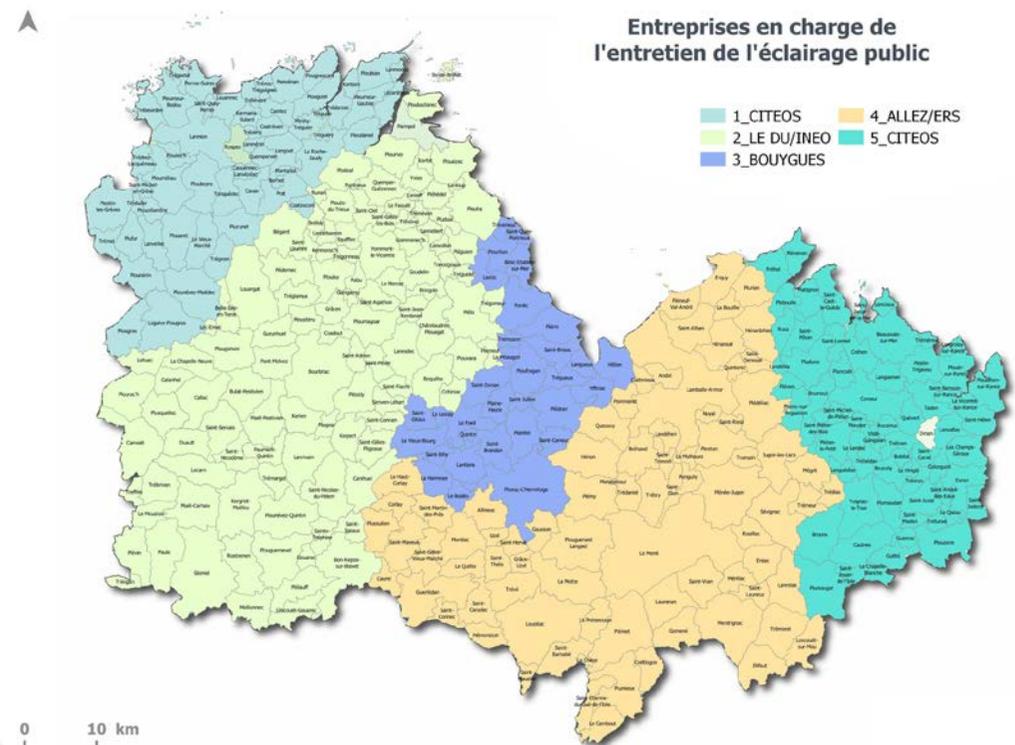
- ALLEZ - Lamballe
- BOUYGUES Énergies et Services - Trégueux
- CEGELEC - Lannion
- ERS - Taden
- INÉO - Ploumagoar
- LE DU - Châtaudren-Plouagat
- RESO - Baud
- SADER - Loudéac
- STE - Taden
- STURNO - Avranches
- TPES - Saint-Ségal / Grâces
- VÉZIE - Yffiniac / Montreuil-Le-Gast

Les commandes du SDE22 chaque année avoisinent les 40M€. Ce sont donc des marchés qui garantissent, à ces acteurs locaux, une activité conséquente et pour 4 ans, sécurisant ainsi des emplois non délocalisables.



## Marché de Maintenance de l'Éclairage Public

2020 était aussi l'année de renouvellement de ce marché pour les 4 années à venir (2021 à 2024). Après l'appel d'offres, 4 entreprises ont été retenues. Elles interviennent sur les secteurs géographiques :



Une nouveauté dans ce marché : la maintenance de l'éclairage des installations sportives a fait l'objet de 2 lots séparés attribués à :

- LE DU à l'Ouest du département
- ALLEZ à l'Est

Ce sont des prestations particulières qui se distinguent des interventions traditionnelles sur l'éclairage des rues.

Pour un meilleur service, il était important, de spécifier le cadre de la maintenance et des dépannages dans des lots séparés.

## Le nouveau règlement financier

Suite à une décision du Comité Syndical en 2019, le nouveau règlement financier du SDE22 a été mis

en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les participations sollicitées auprès des collectivités (Communes et EPCI essentiellement) sont désormais calculées en fonction du taux de perception, par le SDE22, de la **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)** sur le territoire concerné.

### La TCCFE

- Elle est perçue directement par le SDE22 pour les communes de moins de 2 000 habitants
- Les communes au-delà de 2 000 habitants peuvent décider de verser tout ou partie au SDE22 ou de ne rien verser

Le principe du nouveau règlement financier est de mieux accompagner financièrement les travaux pour les communes qui reversent la totalité de la taxe et de financer dans une moindre mesure les chantiers des communes ne versant pas ou moins de taxe.

Ce principe d'équité doit être mis en regard de la solidarité entre les territoires.

Chaque usager de l'électricité paie cette taxe (sur sa facture d'électricité) et le SDE22, en la percevant, assure que cette recette sera bien dirigée vers des actions en faveur des réseaux et de la maîtrise de l'énergie. Des démarches ont été engagées pour sensibiliser les communes qui ne reversent rien à participer à la démarche collective et départementale.

## Catalogue du SDE22

En 2020, le SDE22 a édité un catalogue des missions et des interventions.

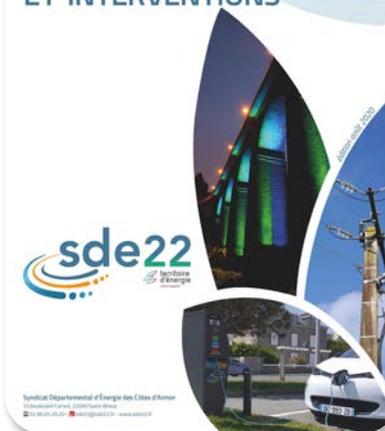
L'ensemble des compétences exercées par le SDE22 y est détaillé.

Pour chaque type de projet, ce recueil précise les modalités d'intervention du SDE22, ainsi que les financements associés.

Ce catalogue est téléchargeable sur la page d'accueil du site internet du SDE22 :

[www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)

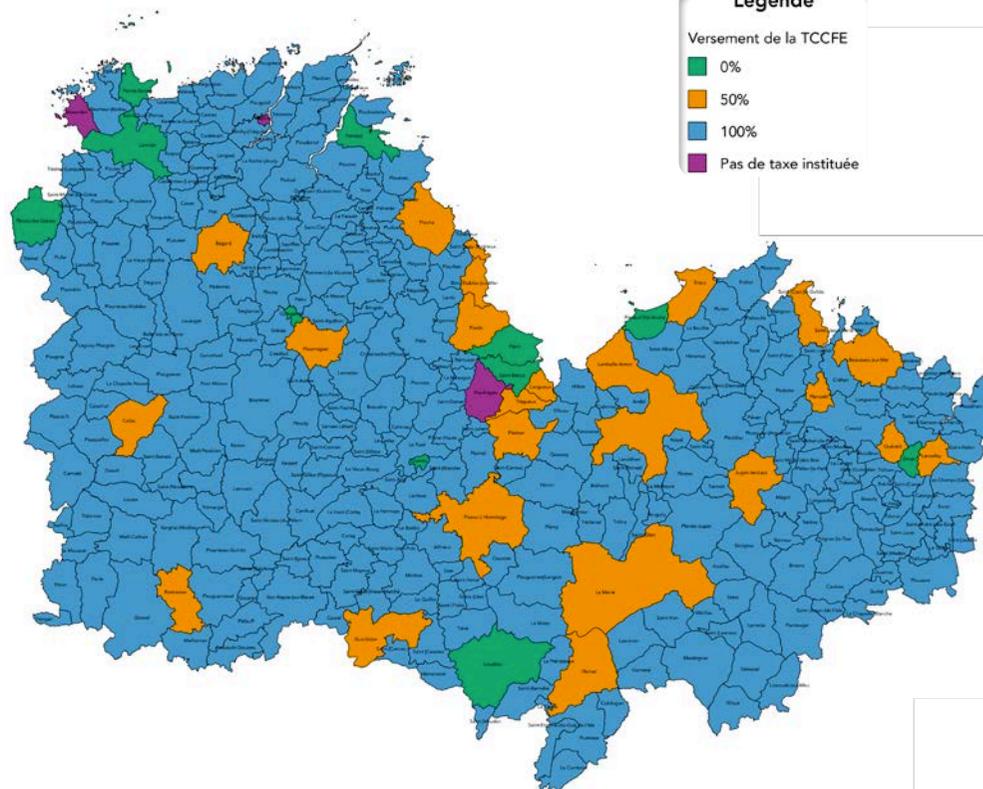
## CATALOGUE DES MISSIONS ET INTERVENTIONS



### Légende

Versement de la TCCFE

- 0%
- 50%
- 100%
- Pas de taxe instituée



## Rappel

Les interventions en travaux du SDE22 se font :

- la plupart du temps à la demande des collectivités : éclairage public, extensions de réseau électriques, dessertes de lotissements ou ZA...
- à l'initiative du SDE22 : pour la sécurisation des réseaux électriques.

Dans tous les cas, les investissements sont toujours réalisés sur le territoire des communes ou EPCI et au bénéfice des usagers et des collectivités.

## De nouvelles missions

### Le photovoltaïque

Courant 2020, une étude a été confiée au Cabinet Ad'Mission pour déterminer le mode d'accompagnement des collectivités que le SDE22 pourrait mettre en place pour développer les projets de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures ou en ombrières (préaux au dessus de parkings).

Un groupe de travail avec des élus a permis d'examiner les cadres opérationnels, techniques, juridiques et financiers. Cette nouvelle mission s'est poursuivie en 2021.

## Le contrat de concession

La négociation du futur contrat de concession confié à Enedis s'est poursuivie en 2020.

Pour rappel, **les réseaux de distribution publique d'électricité appartiennent aux communes**, et par transfert de compétence, le SDE22 en assure la propriété. Enedis est exploitant de ce réseau.

Le contrat de concession arrive à expiration en juillet 2023. Des négociations ont été engagées depuis 2019 pour rédiger le futur contrat.

En application de la réglementation nationale, seul Enedis peut en être bénéficiaire.

Début 2020, le Comité Syndical a acté le bilan technique des ouvrages de la concession, première étape de l'élaboration du futur contrat. Les élus du SDE22 ont particulièrement insisté pour que les négociations à venir **garantissent les intérêts des communes**, tant sur les aspects financiers de la concession que sur la qualité des interventions techniques, de gestion et d'exploitation.

## Efficacité énergétique des bâtiments : programme ACTEE

### Développement d'un accompagnement par un économiste de flux

Spécialiste des économies d'énergie, son rôle est de soutenir et d'accompagner les communes dans le développement de projets d'efficacité énergétique et de rénovation du patrimoine bâti.

Ce poste d'économiste de flux a été déployé en 2020 dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

### Du diagnostic au suivi post-travaux

Véritable ambassadeur de la transition énergétique pour les collectivités, il a plusieurs missions :

- Repérage des bâtiments à rénover : inventaire du patrimoine, bilan énergétique, suivi des consommations et identification des dérives/pathologies.
- Suivi des projets (montage et chiffrage des opérations) et suivi des travaux.
- Conseil et accompagnement (planification, aide à la passation et suivi des marchés, sensibilisation des agents et des élus).
- Suivi post-travaux : mise en valeur des économies réalisées, des dépenses et des émissions évitées.

Pour la partie diagnostic, deux types de prestations sont proposées :

- un pré-diagnostic réalisé par l'économiste de flux ou par un CEP (conseiller en énergie partagé) si le territoire est couvert. Des solutions - permettant de réaliser des économies d'énergie sans engager de gros travaux - sont apportées aux communes.
- un audit énergétique réalisé par un bureau spécialisé. Il s'agit d'évaluer ce que le bâtiment consomme énergétiquement et de proposer des solutions avec un potentiel d'énergie renouvelable.



## Février 2020 Le SDE22 acquiert deux vélos à assistance électrique

Le SDE22 a engagé une démarche de Plan de Mobilité d'Entreprise, en partenariat avec Baie d'Armor Transports et Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA).

L'objectif ? Promouvoir des actions pour accompagner les salariés vers de nouvelles habitudes de déplacement plus respectueuses de l'environnement. Le SDE22 a fait l'acquisition de deux vélos à assistance électrique, mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.



## Contrôle

Engagement d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne en octobre 2020, sur les comptes et la gestion du Syndicat de 2015 à 2020. Les observations seront connues en 2021.

## 2020 Pôle Énergie Bretagne

Malgré les conditions compliquées pour le travail en collaboration, les échanges ont continué en 2020 avec les départements voisins. Brest Métropole a rejoint les 4 SDE bretons au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Des travaux en commun ont été menés pour rechercher des financements européens sur des projets portés par les 5 structures (Plan Corps de Rue Simplifié par exemple).



Ça s'est passé

## Juin 2020 Visite du chantier de raccordement du parc éolien de Plésidy

Judi 18 juin 2020, une visite du chantier de raccordement du parc éolien de Plésidy était organisée sur la commune de Canihuel. Alors que les cinq éoliennes étaient en cours d'installation, Enedis procédait en parallèle à la pose d'une nouvelle ligne électrique souterraine à haute tension 20 000 V pour le raccordement du parc au réseau de distribution d'électricité, via le poste source situé à Saint-Nicolas-du-Pélem, soit 20 km de réseaux réalisés par l'entreprise Le Du.



## Juillet 2020

### Le SDE22 à la rencontre des élus de Lanmodez

Une nouvelle équipe a été élue à la tête de la commune de Lanmodez. En ce début de mandat, Lydie Domancich, Maire, a souhaité faire un point avec les techniciens du SDE22 sur les projets en cours et à venir sur la commune : réseaux électriques, éclairage public, bâtiments communaux, réduction de la vitesse...



## Novembre 2020

### Un circuit des "transfos" à Bréhand

La commune de Bréhand a relooké cinq transformateurs électriques, en partenariat avec Enedis et propose un circuit des "transfos" long de 2,4 km, à travers les rues du centre-bourg. Les 5 transformateurs, propriété du SDE22, ont été repeints sur le thème des animaux par Kevin Bidault, artiste local.



## Septembre 2020

### Rencontres TEPOS - Le Mené

Du 23 au 25 septembre, la commune du Mené a accueilli les 10<sup>èmes</sup> rencontres nationales autour des énergies renouvelables, initiées par le réseau TEPOS (Territoire à énergie positive). Le SDE22 a été présent tout au long de ces trois jours dans le Mené.

Le réseau TEPOS compte aujourd'hui une centaine de membres (collectivités, communes et intercommunalités). Tous ont adopté une stratégie d'autonomie énergétique sur leur territoire, en réduisant leur consommation énergétique, et en utilisant les énergies renouvelables.

#### Un retour aux sources

C'est sur le territoire du Mené qu'est né le réseau TEPOS à l'occasion des premières rencontres énergie et territoires ruraux en 2011. Pour leur dixième rencontre, ces territoires - pionniers de la transition énergétique - ont fait un retour aux sources.

400 personnes (élus locaux, techniciens de collectivités, professionnels du secteur de l'énergie, chefs d'entreprises, acteurs du monde agricole, services de l'État...) ont participé à

l'événement. Objectif ? Débattre et témoigner de leurs progrès pour engager la transition localement dans l'intérêt général.

Les trois jours ont débuté par le Tremplin breton, à destination des élus bretons. Cécile Vacquier-Bigot et Valentin Picco, du pôle Transition Énergétique du SDE22, ont présenté le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

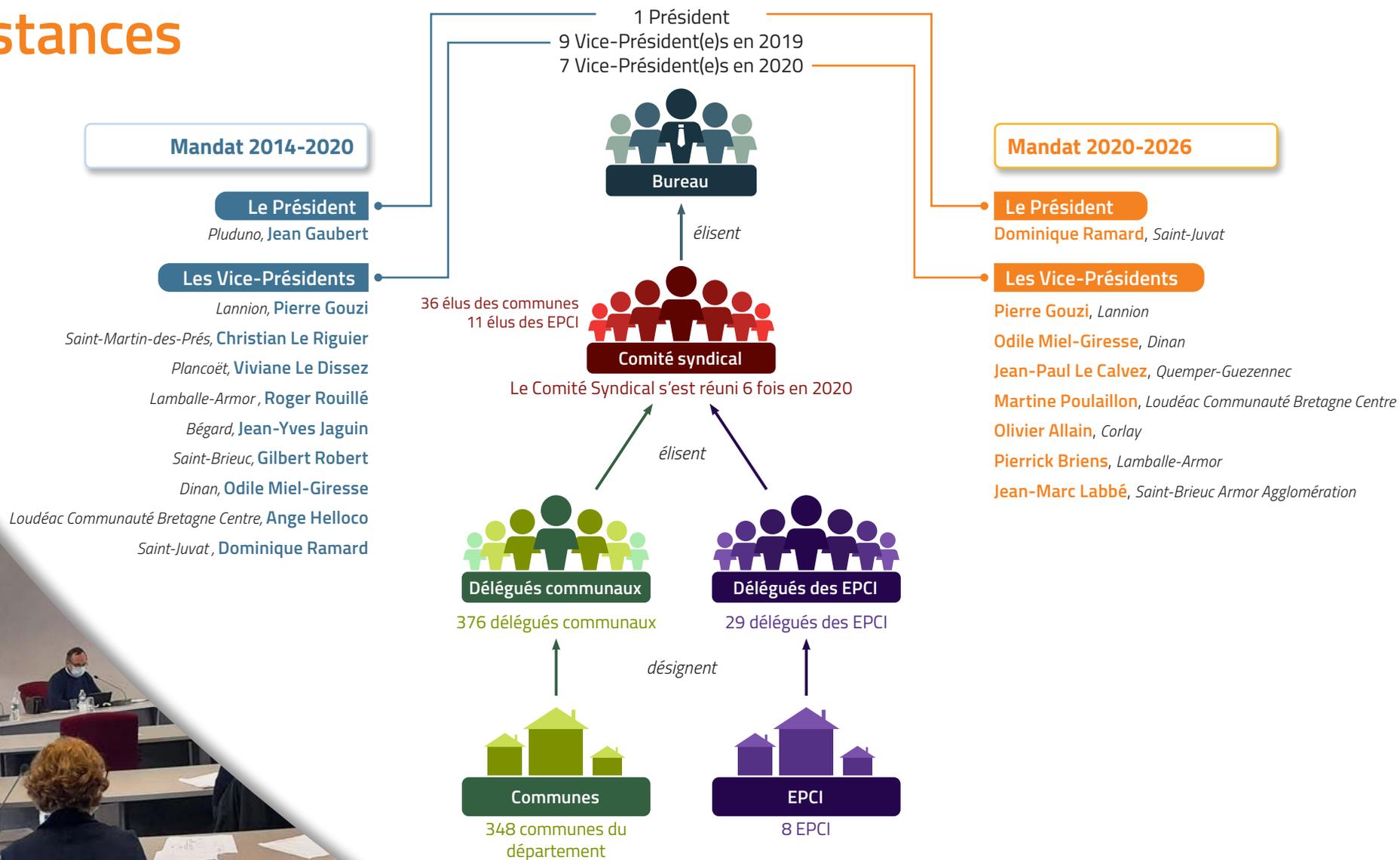
David Connan a expliqué le rôle du SDE22 dans la mobilité verte en Côtes d'Armor et a participé au forum mobilité, à destination des habitants du Mené.





Saint-Nicolas-du-Pélem

# Les instances



# Les membres du Comité Syndical (2014-2020)

## Représentants des Communes

Jean Gaubert • *Pluduno*  
 Marie-France Auffret • *Guingamp*  
 Dominique Briand • *Caulnes*  
 Gilles Chaperon • *Quessoy*  
 Bernard Chapin • *Le Mené*  
 Marianne Danguis • *Saint-Quay-Portrieux*  
 Michel Daniel • *Plestin-les-Grèves*  
 Patrice Darche • *Binic-Étables-sur-Mer*  
 Anne Deltheil • *Pléhédel*  
 Claude Desanneaux • *Langueux*  
 Jean-Paul Duault • *Loudéac*  
 Bernard Ernot • *Perros-Guirec*  
 Pierre Gouzi • *Lannion*  
 André Guillemot • *Paimpol*  
 Daniel Jacob • *Trédrez-Loquémeau*  
 Jean-Yves Jaguin • *Bégard*  
 Yvon Le Bianic • *Runan*  
 Jean-Paul Le Calvez • *Quemper-Guézennec*  
 Arnaud Lécuyer • *Saint-Pôtan*  
 Viviane Le Dissez • *Plancoët*  
 Françoise Le Fur • *Ploec L'Hermitage*  
 Jean-Paul Le Mée • *Ploufragan*  
 Christian Le Riguier • *Saint-Martin-des-Prés*  
 Claude Lozac'h • *Lohuec*  
 Patrick Martin • *Châtaudren-Plouagat*

Odile Miel-Giresse • *Dinan*  
 Christine Minet • *Saint-Brieuc*  
 Yannick Morin • *Erquy*  
 Jean-Pierre Omnes • *Plurien*  
 Nicole Poulain • *Andel*  
 Dominique Ramard • *Saint-Juvat*  
 Jean Reungoat • *Pleudihen-sur-Rance*  
 Gilbert Robert • *Saint-Brieuc*  
 Roger Rouillé • *Lamballe-Armor*  
 Dominique Viel • *Illifaut*  
 Philippe Weisse • *Quemperven*

## Représentants des EPCI

Jean-Luc Barbo • *Lamballe Terre et Mer*  
 Jean-Luc Boissel • *Dinan Agglomération*  
 Jean-Yves Dannic • *Guingamp Paimpol Agglomération*  
 Pierre Delourme • *Saint-Brieuc Agglomération*  
 Michel Forget • *Dinan Agglomération*  
 Ange Helloco • *Loudéac Communauté Bretagne Centre*  
 Thérèse Hervé • *Lannion Trégor Communauté*  
 Michel Hinault • *Saint-Brieuc Agglomération*  
 Jean-François Le Bescond • *Lannion Trégor Communauté*  
 Yves Le Moine • *Leff Armor Communauté*



# Les membres du Comité Syndical (2020-2026)

## PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENT(E)S



**PRÉSIDENT**  
 Dominique RAMARD  
 Saint-Juvat  
 Collège de Dinan



**1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Pierre GOUZI  
 Lannion  
 Collège du Trégor Goëlo



**2<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENTE**  
 Odile MIEL GIRESSÉ  
 Dinan  
 Collège de Dinan



**3<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Jean-Paul LE CALVEZ  
 Quemper-Guezennec  
 Collège de Guingamp



**4<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENTE**  
 Martine POULAILLON  
 Loudéac Communauté  
 Bretagne Centre  
 (Le Mené) Collège des EPCI



**5<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Olivier ALLAIN  
 Corlay  
 Collège du Centre Ouest  
 Bretagne



**6<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Pierrick BRIENS  
 Lamballe-Armor  
 Collège de Saint-Brieuc



**7<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
 Jean-Marc LABBÉ  
 Saint-Brieuc Armor  
 Agglomération  
 (La Méaugon)  
 Collège des EPCI

## LES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL



**Yves CORBEL**  
Plouguiel  
Collège du Trégor Goëlo



**Jacky GOUAULT**  
Paimpol  
Collège du Trégor Goëlo



**Sandra LE NOUVEL**  
Communauté de  
Communes  
du Kreizh Breizh  
(Bon Repos sur Blavet)  
Collège des EPCI



**Patrick MARTIN**  
Chatelaudren-Plouagat  
Collège de Guingamp



**Thierry ANDRIEUX**  
Hénon  
Collège de Saint-Brieuc



**Mickaël COSSON**  
Hillion  
Collège de Saint-Brieuc



**Hervé GUÉLOU**  
Lannion Trégor  
Communauté  
(Plufur)  
Collège des EPCI



**Christian LE RIGUIER**  
Saint-Martin des Prés  
Collège du Centre Ouest  
Bretagne



**Jean-Louis NOGUES**  
Saint-André des Eaux  
Collège de Dinan



**Jean-Luc BARBO**  
Lamballe Terre & Mer  
(Coëtmieux)  
Collège des EPCI



**Michel DESBOIS**  
Saint-Mélor des Bois  
Collège de Dinan



**Xavier HAMON**  
Le Quillio  
Collège du Centre  
Bretagne



**Maxime LEBORGNE**  
Pluduno  
Collège de Dinan



**Marie-Agnès POGAM**  
Guingamp  
Collège de Guingamp



**Gilbert BERTRAND**  
Binic-Étables-sur-Mer  
Collège de Saint-Brieuc



**Nadia DRUILLENNEC**  
Saint-Brieuc  
Collège de Saint-Brieuc



**Aurélie HERVÉ**  
Plouguenast-Langast  
Collège du Centre  
Bretagne



**François MALGLAIVE**  
Plouër-sur-Rance  
Collège de Dinan



**Christian PRIGENT**  
Guingamp Paimpol  
Agglomération  
(Plougonver)  
Collège des EPCI



**Johan BERTRAND**  
Saint-Donan  
Collège de Saint-Brieuc



**Michel FERON**  
Plaine-Haute  
Collège de Saint-Brieuc



**Jean-Yves JOSSE**  
Plédran  
Collège de Saint-Brieuc



**Jacques MANGOLD**  
Plouézec  
Collège du Trégor Goëlo



**Gérard QUILIN**  
Lannion Trégor  
Communauté  
(Plounévez-Moëdec)  
Collège des EPCI



**Pascal BONNEAU**  
Grâces  
Collège de Guingamp



**Alexandre GAREL**  
Langoat  
Collège du Trégor Goëlo



**Philippe LANDURÉ**  
Dinan Agglomération  
(Quévert)  
Collège des EPCI



**Guy MARÉCHAL**  
Perros-Guirec  
Collège du Trégor Goëlo



**Loïc RAOULT**  
Plourhan  
Collège de Saint-Brieuc



**Dominique BRIAND**  
Dinan Agglomération  
(Caulnes)  
Collège des EPCI



**Mickaël GAUVAIN**  
Goudelin  
Collège de Guingamp



**Pascal LAPORTE**  
Plérin  
Collège de Saint-Brieuc



**Jean-Louis MARTIGNÉ**  
Loudéac Communauté  
Bretagne Centre  
(Caurel)  
Collège des EPCI



**Michel RIOU**  
Plufur  
Collège du Trégor Goëlo



**Patrick BRIGANT**  
Leff Armor Communauté  
(Plélo)  
Collège des EPCI



**Joël GESRET**  
Plélan le Petit  
Collège de Dinan



**Maryse LAURENT**  
Ploufragan  
Collège de Saint-Brieuc



**Jean-Yves MARTIN**  
Yffiniac  
Collège de Saint-Brieuc



**Dominique VIEL**  
Illifaut  
Collège du Centre  
Bretagne

# Les travaux conduits par le SDE en 2020

Travaux réalisés en Côtes d'Armor

2 032 opérations  
38 324 218 €

TRÉGOR GOËLO  
463 opérations  
8 740 542 €

Effacements 438 761 €  
Extensions 950 395 €  
Renforcements 4 416 624 €  
Éclairage public 2 491 980 €  
Télécoms 432 862 €  
Réseau Gaz 9 920 €

GUINGAMP  
260 opérations  
4 979 025 €

Effacements 391 507 €  
Extensions 406 175 €  
Renforcements 2 679 032 €  
Éclairage public 1 211 064 €  
Télécoms 280 232 €  
Réseau Gaz 11 015 €

SAINT-BRIEUC  
547 opérations  
8 788 964 €

Effacements 414 586 €  
Extensions 1 419 467 €  
Renforcements 2 788 762 €  
Éclairage public 3 393 260 €  
Télécoms 746 489 €  
Réseau Gaz 26 400 €

DINAN  
438 opérations  
8 562 011 €

Effacements 600 809 €  
Extensions 1 219 348 €  
Renforcements 4 432 420 €  
Éclairage public 1 821 511 €  
Télécoms 473 887 €  
Réseau Gaz 14 036 €

CENTRE OUEST  
BRETAGNE  
144 opérations  
3 467 502 €

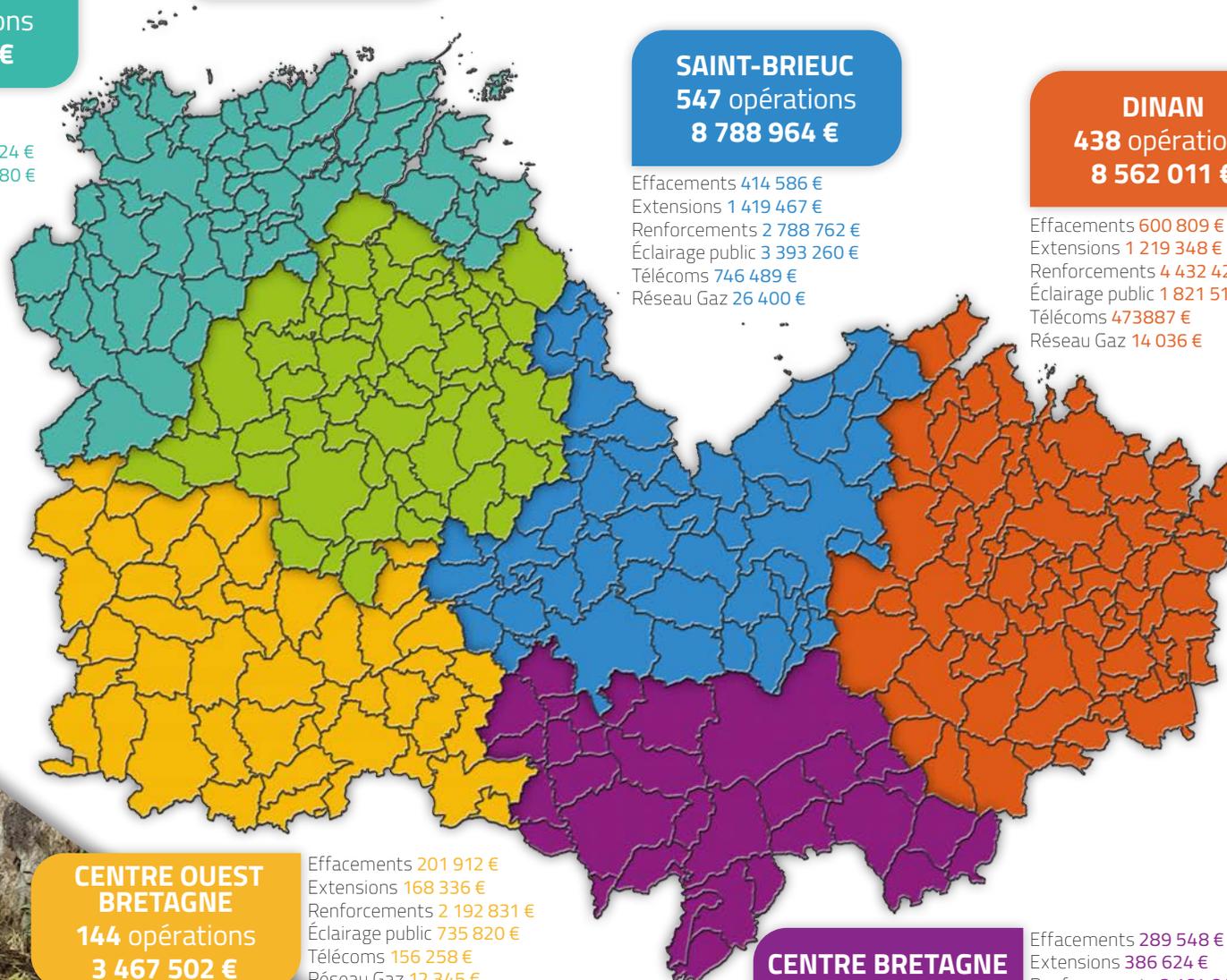
Effacements 201 912 €  
Extensions 168 336 €  
Renforcements 2 192 831 €  
Éclairage public 735 820 €  
Télécoms 156 258 €  
Réseau Gaz 12 345 €

CENTRE BRETAGNE  
180 opérations  
3 786 174 €

Effacements 289 548 €  
Extensions 386 624 €  
Renforcements 2 164 845 €  
Éclairage public 744 400 €  
Télécoms 190 382 €  
Réseau Gaz 10 375 €

## Répartition des travaux par collègue

Renforcements, éclairage public, effacements, extensions, télécom, gaz.



(hors volumes de travaux électriques, réalisés sur les 38 Communes Urbaines, par Enedis)

# Électricité

Le SDE22 prend en charge les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité sur l'ensemble du département (mission historique). La maîtrise d'ouvrage est répartie avec Enedis dans le cadre du contrat de concession.

En 2020, le Syndicat a investi **18 156 645 €** sur le réseau électrique, soit une hausse de **3,72%** par rapport à 2019.

## Renforcement, renouvellement et sécurisation des réseaux

En 2020, **469** opérations, financées par les SDE22, ont été réalisées dans le département, dont **261** opérations de sécurisation des réseaux. L'objectif est d'éliminer les réseaux dits "fragiles" (réseaux basse tension fils nus), sensibles aux aléas climatiques et sources de chutes de tension.



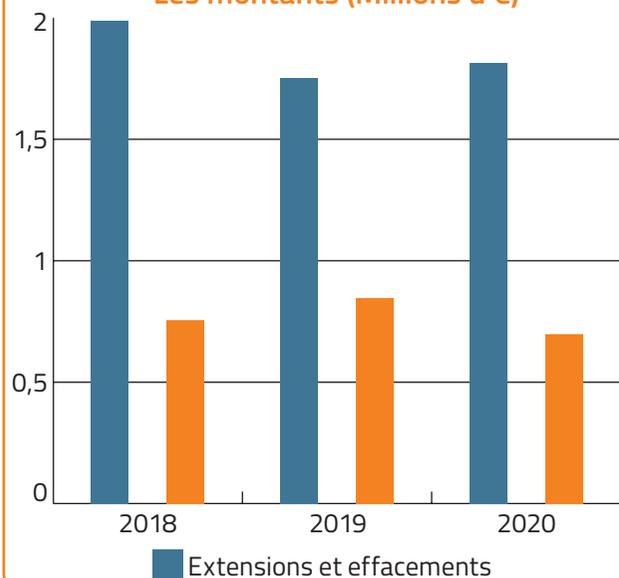
### Extensions de réseaux pour :

- Bâtiments agricoles : **355 084 €** (24 réalisations)
- Bâtiments communaux : **221 277 €** (14 réalisations)
- Lotissements communaux : **1 723 994 €** (46 réalisations) pour des travaux de basse-tension
- Extensions pour particuliers : **1 318 405 €** (97 réalisations)

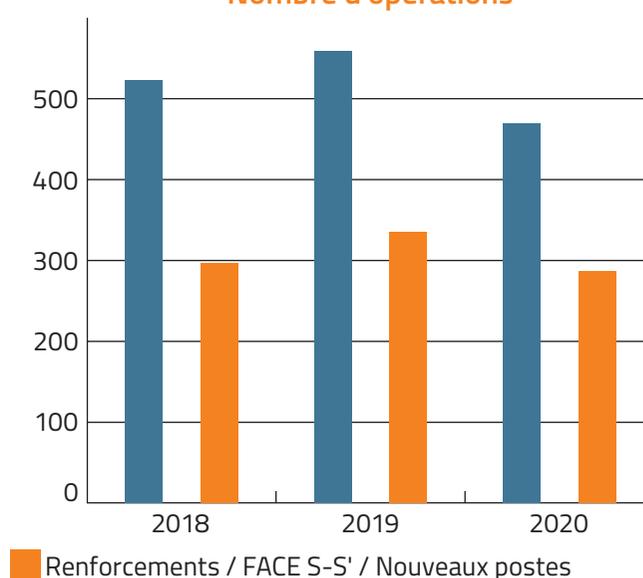
### Effacements des réseaux électriques

- 52 opérations ont été traitées pour un montant de **2 324 305 €**

Les montants (Millions d'€)



Nombre d'opérations



### En 2020

Le SDE22 a mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage :

- ↻ 313 km de réseau électrique aérien BT (basse tension) dont 169 km de fils nus BT renouvelés.
- ↻ 120 km de réseau électrique BT souterrain dont 37 km d'extension.

# Éclairage public

Le SDE22 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public (EP) dans toutes les communes et EPCI du département. Il dispose d'un bureau d'études interne, qui réalise l'ensemble des projets neufs ou de rénovation.

Le SDE22 installe du matériel performant qui génère des économies d'énergie. Il accompagne aussi les collectivités pour mettre en œuvre la sectorisation d'horaires d'allumage, afin que l'éclairage public soit en adéquation avec les usages des quartiers.

En 2020, **10 545 910 €** d'investissements ont été réalisés sur l'ensemble du département pour **1 073** chantiers.



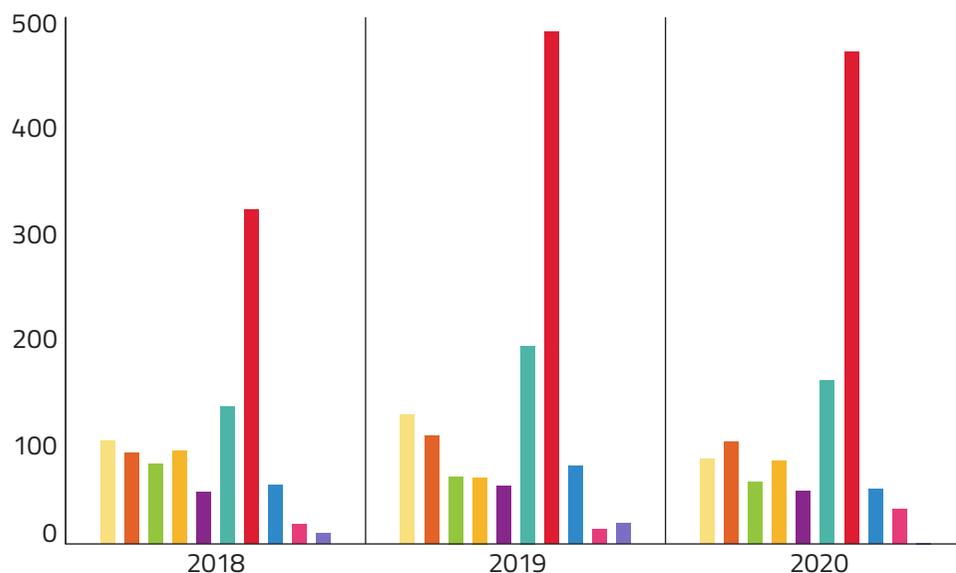
## Chiffres clés 2020

**122 395** sources lumineuses sont gérées dans le département.

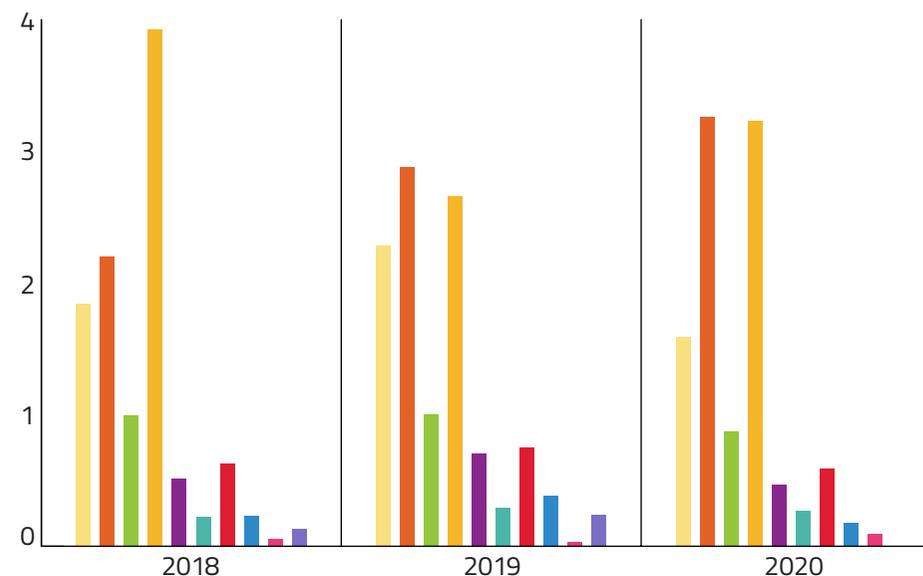
Depuis plusieurs années, de nombreuses communes font le choix de supprimer les ballons à vapeur de mercure, qui sont très énergivores pour une efficacité lumineuse réduite.

En 10 ans, leur nombre est passé de **20 121** sur le réseau géré par le SDE22 à **5 305**.

### Nombre d'opérations



### Les montants (Millions d'€)



- Extensions EP
- Rénovations EP
- EP lotissements communaux et ZA
- EP lié à effacement de réseau
- Travaux assimilés (illuminations, EP terrain foot, prises de courant)
- EP dossiers sinistres
- EP suite maintenance
- EP divers
- EP lié travaux ENEDIS
- Bornes prises de courant (marché, camping...)

## Maintenance et Dépannages

L'enveloppe financière de la maintenance de l'éclairage public est de **2 197 722 €** pour 2020 (2 229 018 € en 2019).

La maintenance est assurée par le SDE22 sur la quasi-totalité des communes et EPCI (4 communes ont conservé la maintenance en interne), avec un marché passé avec 7 entreprises.

Le SDE22 assure une maintenance curative et une maintenance préventive, qui a lieu tous les 2 ans sur **122 395 points lumineux**.

Les participations financières des communes sont forfaitaires et sont établies comme suit conformément au Règlement financier applicable depuis le 1er janvier 2020. Il tient compte du classement des collectivités - urbain ou rural et du niveau de perception de la TCCFE à 0 ; 50% ou 100% par le Syndicat.

- ➔ Foyer dit "traditionnel" : le forfait annuel est compris entre **14,16 € et 21,24 €** (soit entre 60% et 90% du coût réel de 23,60 €)
- ➔ Foyer dit "étanche" et leds : le forfait annuel est compris entre **11,68 € et 17,53 €** (soit entre 60% et 90% du coût réel de 19,48 €)
- ➔ Les prestations de géoréférencement des réseaux sont inclus dans les forfaits, ainsi que ceux relatifs aux DT / DICT (Déclaration de travaux / Déclaration d'intention de commencement de travaux).

## Les sinistres

Dans le cadre de la gestion et du suivi des dommages causés aux installations d'éclairage suite à des vols, dégradations ou accidents, le SDE22 a géré en 2020 :

- **80** dossiers "accident" dont l'auteur des faits a été identifié : **63** dossiers ont été pris en charge par les assurances des tiers
- **14** dossiers ont été traités en direct : le montant financier des travaux à réaliser a été pris en charge par l'auteur des faits
- **1** dossier est en cours d'instruction
- **2** ont été transmis pour recouvrement.

En 2020, **2** vols de câbles en cuivre sont à déplorer. Le montant du préjudice est de **21 387€**.

## Les DT/DICT

En tant que gestionnaire du patrimoine d'éclairage public, le SDE22 doit répondre aux DT / DICT (Déclaration de travaux / Déclaration d'intention de commencement de travaux).

Elles sont demandées par toute personne qui mène des travaux sur le domaine public, afin de connaître précisément les réseaux présents dans le sous-sol.

En 2020, le SDE22 a répondu à **33 000 DT et DICT** transmises par les exploitants de réseaux et entreprises sur le site du guichet unique.

Cette prestation constitue une mutualisation au niveau départemental, pour le compte de chaque commune.

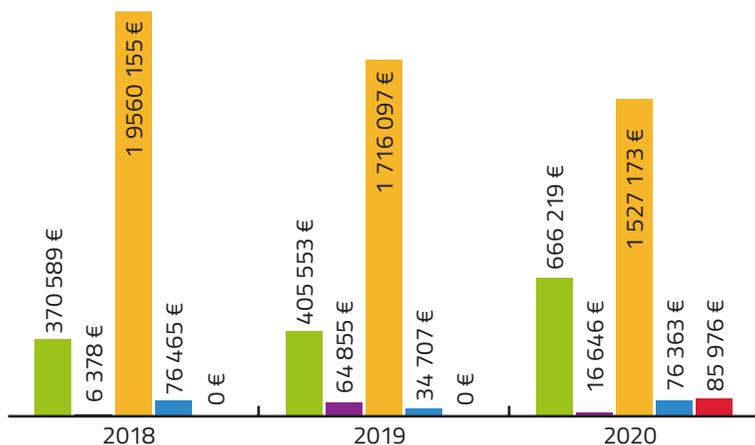


# Les réseaux de télécommunications

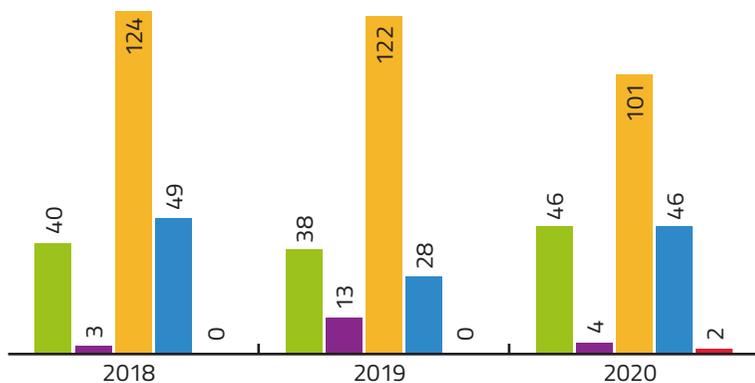
En 2020, **199** chantiers d'effacement de réseaux coordonnés avec Orange ont été conduits pour un montant de commandes de **2 372 377 €**.

## Effacement de réseaux de télécommunication électronique

### Les montants



### Nombre d'opérations



■ Lotissements et ZA  
■ Liés aux extensions communales  
■ Liés aux effacements basse tension  
■ Liés aux extensions basse tension des particuliers  
■ Réseaux multiservices (depuis 2020)

Le SDE22 assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de télécommunications. Lorsqu'un projet est concomitant à des travaux d'effacement, de desserte de lotissements ou de zones d'activités, le SDE22 réalise les tranchées, pose les fourreaux et les chambres de tirage.

L'opérateur Orange vient ensuite faire le câblage et déposer les anciens réseaux et poteaux télécom. En 2020, les retards d'intervention de la part d'Orange et de ses sous-traitants ont eu pour conséquence le maintien sur le domaine public d'anciens supports communs (comme ci-dessous sur la commune de Plémet), rendant impossible la dépose des poteaux et la clôture des opérations de travaux par le SDE22.

Une négociation est en cours pour une nouvelle convention entre le SDE22 et Orange, avec pour objectif, entre autres, d'accélérer la finalisation des chantiers.



# Les autres actions menées **pour les territoires et les collectivités**

## Réseaux de **gaz**

**Le SDE22 est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz. Il exerce cette compétence facultative pour le compte de 69 communes dans les Côtes d'Armor.**

**Les 29 autres communes desservies en gaz exercent elles-mêmes cette compétence.**

A ce titre, il organise des procédures pour réaliser de nouvelles dessertes et mobilise les acteurs locaux.

Suite à l'attribution à GRDF de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation d'un réseau de gaz à Vildé-Guingalan et après 4 mois de travaux, l'entreprise agroalimentaire Kermené a été raccordée au gaz en décembre 2020.

Le chantier de raccordement en gaz de la commune du Mené et des établissements Kermené s'est achevé en 2020 : plus de 17 km de canalisations ont été construits pour raccorder la commune au réseau de transport existant de La Malhoure.



La Malhoure

Chantier de raccordement en gaz de la commune du Mené

# Achat groupé d'énergies

Depuis 2013, le SDE22 coordonne un groupement d'achat d'énergies gaz et électricité. Sa création a été motivée par l'ouverture des marchés de l'énergie, la fin programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité et l'obligation pour les collectivités de mettre les fournisseurs en concurrence. Aujourd'hui, ce groupement d'achat réunit plus de **400** membres et **12 000** contrats de fourniture d'énergie.

Cette démarche de mutualisation permet de réaliser de réelles économies, grâce à la massification des achats d'énergies. Elle permet aussi d'économiser collectivement par l'organisation d'une procédure d'appel d'offre unique que chaque collectivité aurait dû engager individuellement.

Ce groupement a permis de développer, au sein des services du SDE22, une réelle expertise, apportant conseil auprès des collectivités.

## Les marchés en cours au 31 décembre 2020

### Electricité

- Marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :
  - ➔ **Total Direct Énergie** pour l'éclairage public
  - ➔ **ENGIE** pour les contrats supérieurs à 36 kVa
  - ➔ **ENERCOOP** pour le 100% EnR (bornes de recharge)
- Période 2020-2021
  - Tarifs bleus inférieurs à 36 kVa, 2 lots attribués à EDF ("1<sup>ère</sup> vague" à compter du 01/09/2020) et à ENGIE ("2<sup>ème</sup> vague" à compter du 01/01/2021)

### Gaz

- Jusqu'au 31/12/20, pour le gaz : **Total Direct Énergie** préparation du nouveau marché gaz pour 3 ans (2021-2023)

## Zoom sur la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité

La loi Énergie Climat publiée le 9 novembre 2019 a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les entreprises ou collectivités de 10 employés ou plus, ou dont le chiffre d'affaire (ou les recettes) est supérieur à 2M€, ne peuvent plus souscrire un contrat TRV "bleu" (puissance ≤ 36 kVA) ni modifier la puissance souscrite des sites existants et sont obligés de passer en offre de marché.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur la base des mêmes critères, les tarifs "bleus" seront supprimés avec l'obligation de souscrire un contrat en offre de marché.

En réponse à cette nouvelle réglementation, le SDE a prévu un lot dédié à ce type de tarif dans son accord-cadre de fourniture d'électricité.



### SMAÉ

## Poursuite de la mise en place du Système de Management des Achats d'Énergie

Cet outil, mis à disposition des collectivités membres du groupement d'achat d'énergies, permet à la fois de collecter les données de consommation auprès des fournisseurs et des gestionnaires de réseaux de distribution et de restituer l'ensemble des données sous la forme de tableaux de bord de suivi et de bilans automatisés aux membres du groupement. Ce système devrait évoluer prochainement vers un véritable système de suivi des consommations et d'aide à la décision.

# Patrimoine bâti

## Poursuite du programme ORÉCA (Opération pour la Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor)

destiné aux communes souhaitant rénover leur patrimoine bâti. Le SDE22 propose une aide financière visant à améliorer la performance des bâtiments nécessitant des travaux d'amélioration et de rénovation énergétique.

En 2020, **18** dossiers retenus pour un montant prévisionnel d'aide global de **260 000 €**.

## Programme ACTEE

### (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)

Fin 2019, le SDE22, avec les trois autres Syndicats d'Énergie bretons, a été désigné lauréat de l'appel à pilotes du programme **ACTEE** (porté par la FNCCR) dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités des outils d'aides à la décision et de mutualisation des actions d'efficacité énergétique.

Ce programme a permis le **recrutement d'un économiste de flux** en avril 2020 qui a engagé une réelle dynamique sur le territoire.

Ce programme permet aussi de bénéficier d'aides financières pour la réalisation d'audits énergétiques et pour l'acquisition de matériels de mesure.

En 2020, **4 communes** ont pu bénéficier des audits.

Fin 2020, une nouvelle candidature à l'appel à projets **SEQUOIA** "Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux" a aussi été retenue. Elle va permettre de poursuivre les actions engagées pour massifier les opérations de rénovation énergétique.



## Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le SDE continue d'apporter son soutien aux structures porteuses du service de Conseil en Énergie Partagé (ALEC du Pays de Saint-Brieuc, ALE du Centre-Ouest-Bretagne, Dinan Agglomération, Lannion Trégor Communauté)

Une **convention de partenariat** lie le SDE22 et ces structures. Elle permet aux CEP de bénéficier d'un accompagnement financier du SDE22.

En 2020, cette aide s'est chiffrée à près de **225 000 €**.



Bâtiment communal - Saint-Éloi - Visite de pré-diagnostic énergétique

# Mobilité électrique

## Bornes de recharge pour véhicules électriques

### Les chiffres de l'année 2020 en Côtes d'Armor

Le réseau Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes d'Armor) compte **164** bornes accélérées et **8** bornes rapides.

En 2020, **19 251** recharges ont été effectuées.

Le Top 10 des bornes accélérées les plus utilisées en Côtes d'Armor

1. Dinan - Place Duguesclin : **611** recharges
2. Saint-Brieuc - Rue des Promenades : **593** recharges
3. Pléneuf-Val-André : **444** recharges
4. Saint-Quay-Portrieux : **437** recharges
5. Paimpol : **376** recharges
6. Erquy : **362** recharges
7. Perros-Guirec - Hôtel-de-Ville : **344** recharges
8. Quintin - Place du Martray : **332** recharges
9. Langoat : **290** recharges
10. Trégastel : **244** recharges

En 2020, les bornes de recharge pour véhicules électriques exploitées par le SDE22 sont alimentées par une énergie **100%** d'origine renouvelable et hors garantie d'origine.

Cette énergie, fournie par Enercoop, est garantie à **100% à haute qualité environnementale**.

## Ouest Charge, le service de mobilité du Grand Ouest

Les Syndicats d'Énergie des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine ont souhaité mettre en commun leurs réseaux respectifs de bornes de recharge pour véhicules électriques et harmoniser leurs tarifs.

Un nouveau service de mobilité a vu le jour dans le Grand Ouest :

### Ouest Charge



La tarification des bornes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, via le service Ovest Charge. Une tarification harmonisée a été mise en place en Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Finistère.

#### Pour les abonnés

- Borne normale/accélérée

**0,20€ TTC par kWh**

- Borne rapide

**0,30€ TTC par kWh**

#### Pour les non-abonnés

- Borne normale/accélérée

**0,20€ TTC par kWh + 1€ par charge**

- Borne rapide

**0,30€ TTC/kWh + 1€ par charge**

En Côtes d'Armor, le paiement par carte bancaire permet d'accéder aux bornes de recharge.

## Gaz Naturel Véhicules (GNV)

En 2020, le travail engagé dans le cadre du projet régional de construction de stations d'avitaillement en **Gaz Naturel Véhicules (GNV)** s'est poursuivi.

Dans le cadre du groupement avec la SEM Energ'IV (portée par le SDE35), après les marchés de maîtrise d'œuvre, un accord-cadre pour la construction et l'exploitation des stations GNV a été attribué à 3 entreprises. Elles seront remises en concurrence en fonction de l'avancement des projets.

En Côtes d'Armor, **4 stations GNV** sont prévues dans une première phase à Quévert, Lamballe-Armor, Trégueux et Châtelaudren-Plouagat.

3 autres projets sont en réflexion pour couvrir l'ensemble du territoire costarmoricain.

# La SEM Énergies 22

La Société d'Économie Mixte (SEM) Énergies 22 a été créée en décembre 2018.

Présidée par Dominique Ramard, elle a pour mission d'impulser et d'accompagner la production d'énergies renouvelables en Côtes d'Armor, à travers quatre champs d'intervention majeurs : le gaz naturel véhicules, l'éolien, le photovoltaïque et les actions liées à la valorisation du biogaz issu de la méthanisation.

## 2020, une année riche en activité

- ➔ Création de la SASU Bretagne Mobilité GNV 22, filiale à 100% de la SAS Bretagne Mobilité, qui portera les stations GNV sur les Côtes d'Armor
- ➔ Entrée au capital de la SAS IEL Exploitation 34, qui porte le projet de centrale photovoltaïque de Plounevez-Moëdec, dont les travaux ont démarré en juin 2020
  - ➔ Signature d'une promesse de bail avec la Ville de Dinan pour le développement d'une centrale photovoltaïque, sur le délaissé de l'aérodrome de Dinan-Trélivan
  - ➔ Signature d'une promesse de bail avec le Syndicat Départemental d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor pour développer des centrales photovoltaïques sur les retenues d'eau
- ➔ Mise en place de nombreux partenariats avec des développeurs sur l'éolien et le photovoltaïque.



En 2020, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le développement du photovoltaïque a été lancée.

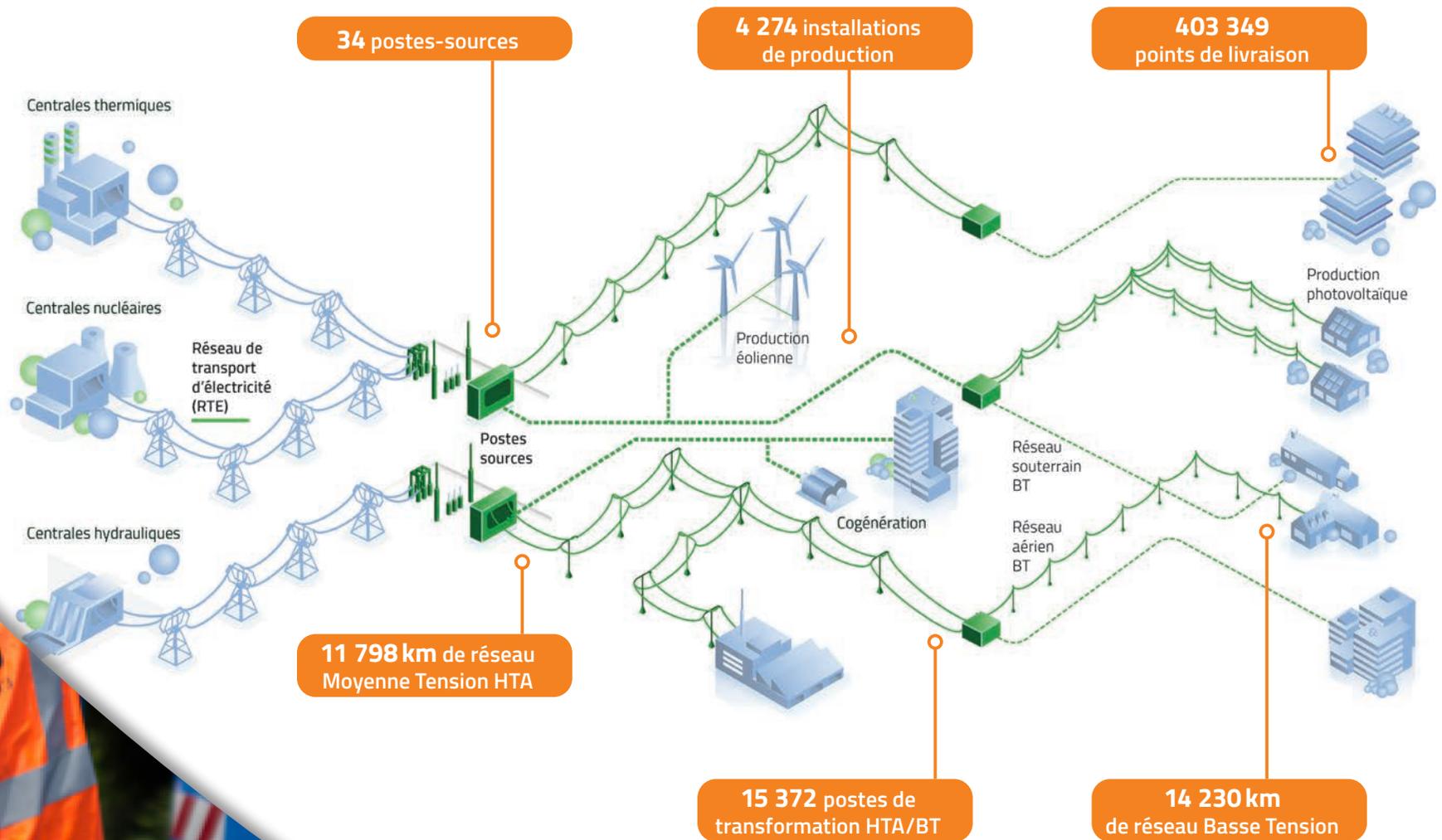
La Loi Transition Énergétique et Croissance Verte, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la Loi Énergie et Climat ont, toutes, affiché des objectifs ambitieux pour accélérer le développement de la filière photovoltaïque. Parallèlement, la réglementation incite à des solutions d'autoconsommation, de boucles locales (communautés d'énergie), de stockage...

Le SDE22 souhaite se positionner sur ces filières en apportant du conseil, de l'accompagnement auprès des collectivités membres, mais aussi en développant (en direct ou via la SEM Énergies 22) des projets en toitures, en ombrières ou au sol.

Les élus ont décidé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de définir les objectifs de nouvelles missions sur le sujet, de déterminer les enjeux et de construire une stratégie photovoltaïque globale.



# La concession électrique en 2020



# Le contrôle de la concession 2020

Le SDE22, en tant qu'autorité concédante, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés sur le département des Côtes d'Armor.

C'est un contrôle au quotidien pour s'assurer de la bonne exécution du service public de l'électricité et du gaz (pour les communes qui ont transféré la compétence gaz au SDE).

**Les négociations avec Enedis sur le nouveau contrat de concession ont été, un temps, suspendues en 2020.**

2020 a été marquée par la pandémie Covid-19 et par le confinement imposé entre mars et mai 2020.

Alors que le début d'année a vu la poursuite des réunions sur l'aspect patrimonial et financier accompagné de notre cabinet d'audit, la crise sanitaire, les élections de 2020 et la réinstallation d'une nouvelle équipe d'élus au Comité Syndical du SDE ont interrompu, pour un temps, les échanges avec Enedis.

Le 4 février 2020, une information du Président a été faite à tous les maires du département afin de les prévenir des difficultés de négociations avec Enedis et des points de blocage.

Le 20 février 2020, le Comité Syndical a acté le constat d'étape d'avancement de négociation du futur contrat de concession de distribution publique d'électricité à Enedis et a suspendu les négociations jusqu'à l'installation de la nouvelle équipe.

La nouvelle équipe s'est installée en septembre 2020, les négociations ont repris en fin d'année 2020.

Le 18 novembre 2020, le Préfet a été sensibilisé aux négociations en cours lors d'une réunion consacrée au FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

A fin 2020, au niveau national, ce sont plus de 200 contrats de concession qui ont été renouvelés en France.



## Le thème de contrôle PEB 2020

En 2020, le Pôle Énergie Bretagne (PEB) a décidé de mener deux thèmes de contrôle portant sur :

- ➔ l'état des lieux des colonnes montantes : le PEBreizh a souhaité réaliser un contrôle sur les colonnes montantes pour mieux cerner les caractéristiques et les enjeux organisationnels, techniques et financiers de ces ouvrages, mais aussi de prendre connaissance des dispositions prises par le concessionnaire notamment pour faciliter la mise en œuvre de la loi ELAN ; pour établir l'inventaire détaillé et localisé de l'ensemble des colonnes montantes en concession (stock et flux) ; pour exploiter ces ouvrages (diagnostic initial, planification et financement des travaux et limites de prise en charge notamment quand du génie civil est impacté).
- ➔ les raccordements consommateurs/producteurs : le Pôle Énergie Bretagne (PEBreizh) a souhaité, dans le cadre de la présente mission de contrôle, auditer les raccordements des consommateurs et des producteurs en zone urbaine. 60 dossiers (15 par SDE) ont été sélectionnés pour un contrôle approfondi.

Une réunion de lancement avec notre prestataire s'est déroulée le 9 juillet 2020 sur ces deux thèmes.

Un audit dans les locaux d'Enedis était programmé en novembre 2020, il a dû être reporté à début 2021 du fait de la crise sanitaire.

Ce contrôle fera l'objet d'une restitution courant 2021.

# Évolution du nombre d'usagers (contrats) et de la consommation d'électricité

En Côtes d'Armor, le nombre d'usagers de la concession est passé à **403 349** au 31 décembre 2019, soit **22 421 de plus**, depuis 2013.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'usagers	380 928	383 923	386 188	388 950	392 185	395 182	399 549	403 349
Volume consommé	4 258 GWh	3 928 GWh	4 029 GWh	4 042 GWh	4 036 GWh	4 094 GWh	3 992 GWh	3 916 GWh

Un contexte particulier en 2020 : avec les périodes de confinement, la consommation électrique globale a également été impactée. Les consommations des particuliers ont augmenté, les consommations des entreprises ont diminué. Au global, c'est une **baisse de près de 2 %** du volume global d'électricité consommée.

## La tenue de tension du réseau électrique

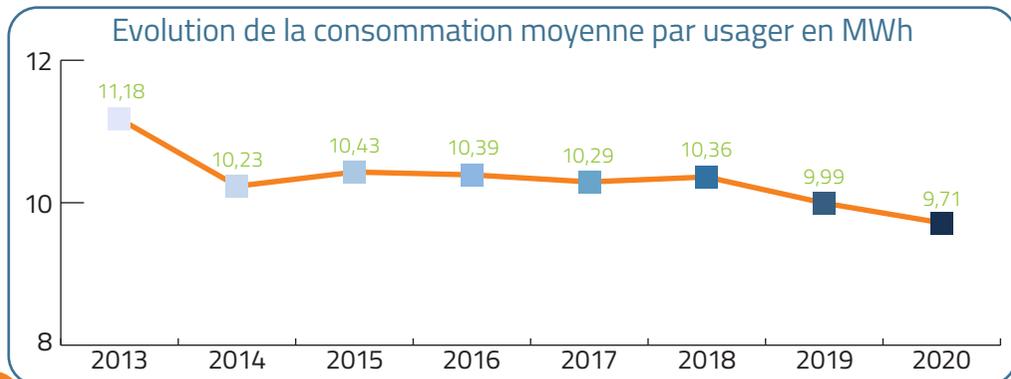
### Les clients mal alimentés

En basse tension, un client est dit Client Mal Alimenté (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, **au moins une fois par an**, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de +10% ou -10% par rapport à la tension nominale 230/400V (décret du 24 décembre 2007), soit **une tension admissible** comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Le nombre de clients mal alimentés est passé de **3 033** à **2 793** en 2020 soit une **baisse de 7,9%**, représentant **0,7%** du nombre total d'usagers (proportion plus basse que la moyenne nationale).

Une méthode de calcul statistique "GDO SIG" (avec progressivement prise en compte de Linky) est mise en œuvre par Enedis.



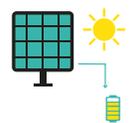
### Raccordement des producteurs

photovoltaïque, éolien, hydraulique et autres\*

Energie injectée dans le réseau public

Nbre d'installations

**4142**



Energie injectée

**41,2 GWh**

Nbre d'installations

**53**

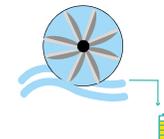


Energie injectée

**710,8 GWh**

Nbre d'installations

**10**



Energie injectée

**7,4 GWh**

Nbre d'installations

**69**



Energie injectée

**279 GWh**

\*Cogénération, Biomasse, Biogaz

# La continuité de l'alimentation en électricité

La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : **le critère B**.

Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

Au niveau national, il s'élève à **67,2 minutes** hors incident RTE (réseau de transport).

A **fin 2020**, le critère B hors RTE est de **101,3 minutes** sur la concession en Côtes d'Armor contre 102,3 minutes en 2019.

La valeur est stable par rapport à 2019 (-1%), 2020 a été marquée par plusieurs tempêtes.

En 2020, ce sont 356 clients BT affectés par plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 min) et 28 270 clients BT coupés pendant plus de 5 heures consécutives.

## Répartition de la maîtrise d'ouvrage et FACÉ

Le SDE, en concertation avec Enedis, doit, tous les 6 ans après les élections municipales, proposer au Préfet du Département une nouvelle répartition des communes en fonction de la maîtrise d'ouvrage SDE22 ou ENEDIS. Les critères de répartition sont définis par décret et des ajustements peuvent être négociés entre le concessionnaire et l'autorité concédante (décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale, publié le 11 décembre au Journal Officiel, en application de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020).

L'arrêté préfectoral a été publié le 31 décembre 2020, aucun changement dans la répartition de la maîtrise d'ouvrage n'a finalement été décidé. Cet arrêté détermine la liste des communes rurales susceptibles d'être éligibles au FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification). Le SDE conserve la maîtrise d'ouvrage partielle sur certaines communes nouvelles jusqu'à la prochaine négociation dans 6 ans.



## Poursuite du déploiement LINKY

En 2020, le déploiement des compteurs Linky s'est poursuivi.

Au 31 décembre 2020, 30 millions de compteurs ont été remplacés en France soit 80% des foyers.

En Bretagne, **1,8 million** de compteurs ont été installés dont **351 000** en Côtes d'Armor. Cela représente **88%** des compteurs raccordés.

Taux de PDL (point de livraison) équipés d'un compteur Linky : **88,3%**

Nombre de PDL équipés d'un compteur Linky : **351 567**

Nombre de communes concernées par le déploiement : **348**

## En 2020

Enedis a mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage :

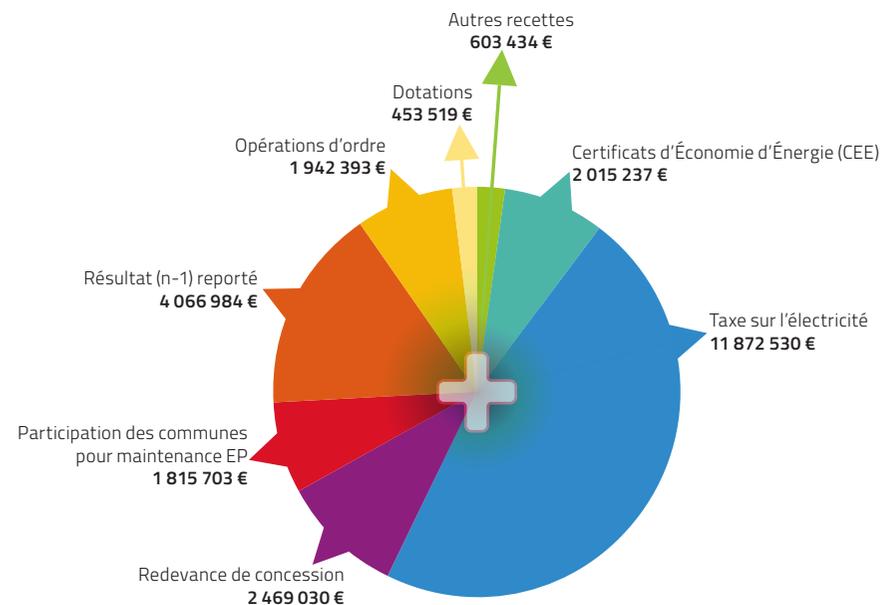
- 113 km de réseau électrique HTA en technique souterraine.
- 31 km de réseau électrique basse tension en technique souterraine.

## L'activité d'EDF pendant la crise (au titre des tarifs réglementés de vente)

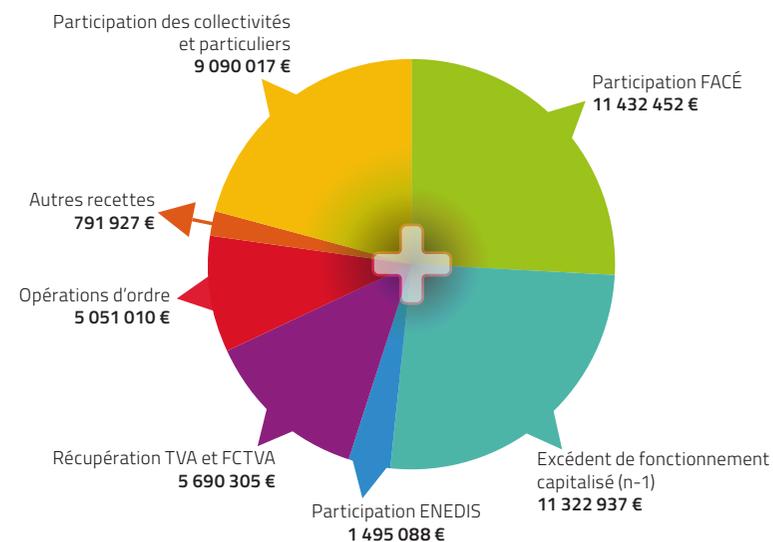
En 2020, la continuité et la fourniture d'électricité a été assurée avec des mesures spécifiques : prolongation de la trêve hivernale pour les clients particuliers et report sans frais des factures pour les clients éligibles, suspension des coupures, des pénalités de retard, des réductions de puissance.

## Résultats financiers

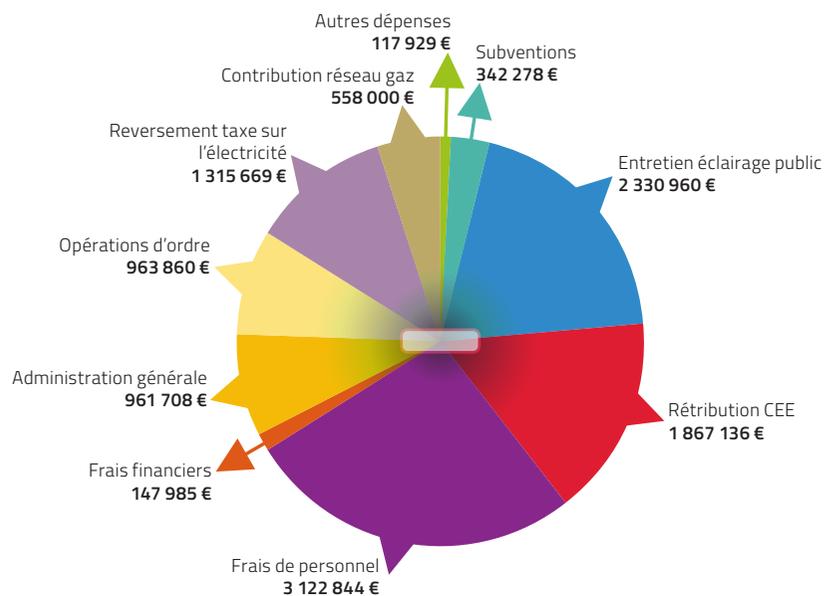
**Recettes de fonctionnement : 25 238 830€**



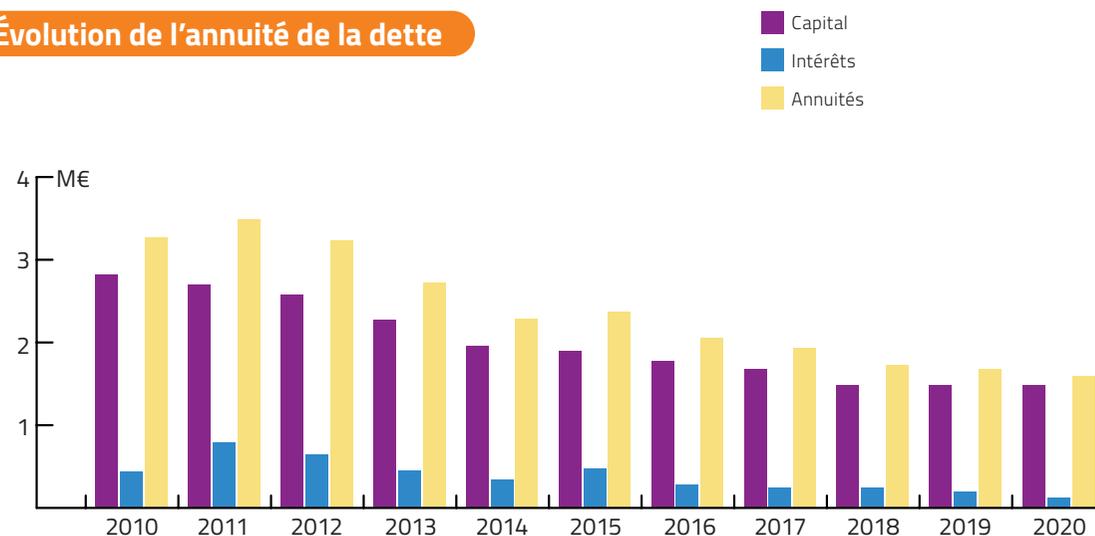
**Recettes d'investissement : 44 873 736€**



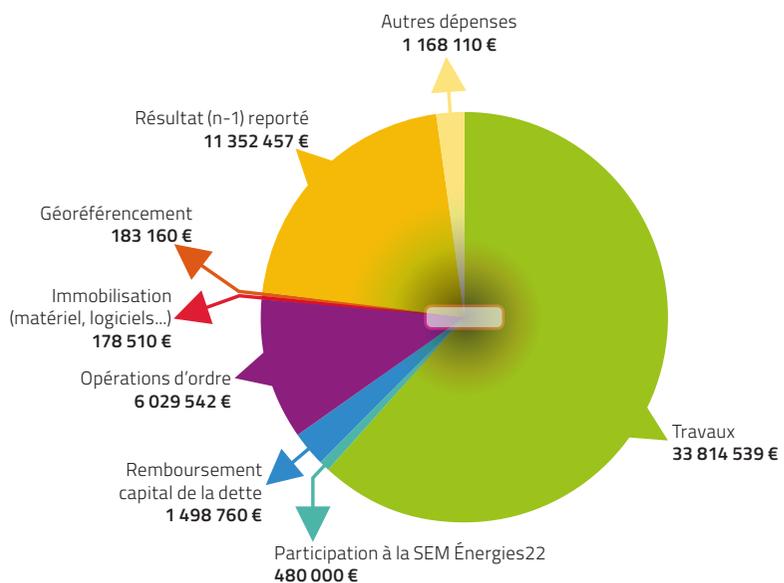
## Dépenses de fonctionnement : 11 728 369€



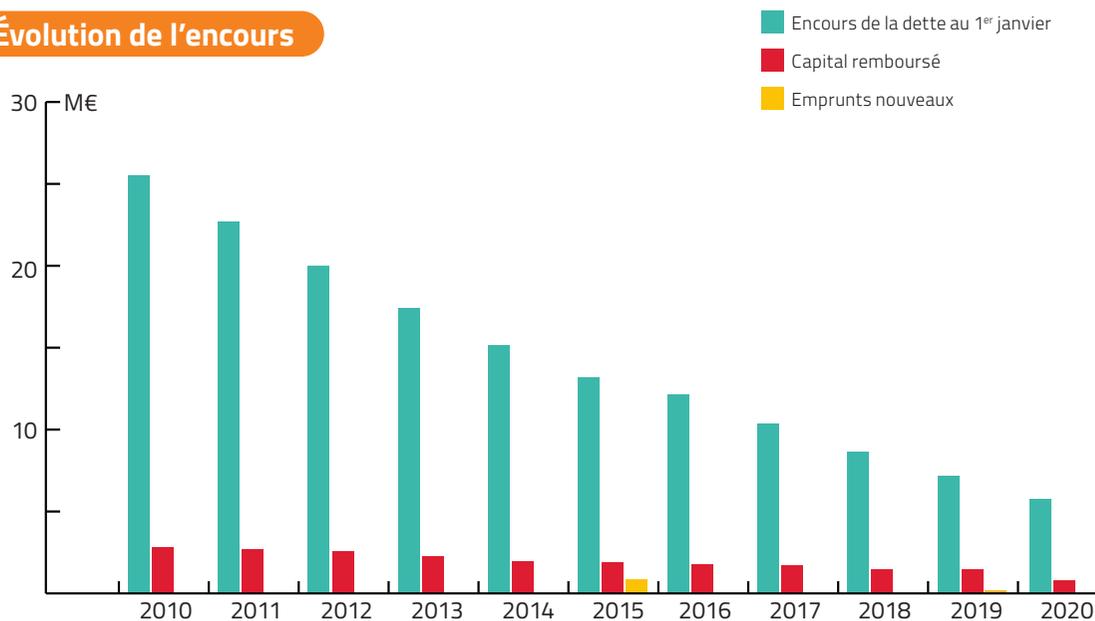
## Évolution de l'annuité de la dette



## Dépenses d'investissement : 54 705 078€



## Évolution de l'encours



# Les moyens humains

Au 31 décembre 2020, le SDE22 compte **54** agents et un apprenti.



**30 femmes**



**24 hommes**

## Recrutements en 2020



**Valentin PICCO**

Économiste de flux

*Pôle Transition Énergétique*



**Déborah ORÉAL**

Comptable

*Pôle Finances et Administration*

## Départ en 2020

**Michelle HAICHAULT**, collaboratrice du cabinet du Président, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er octobre 2020.



# Technologies informatiques et cartographie

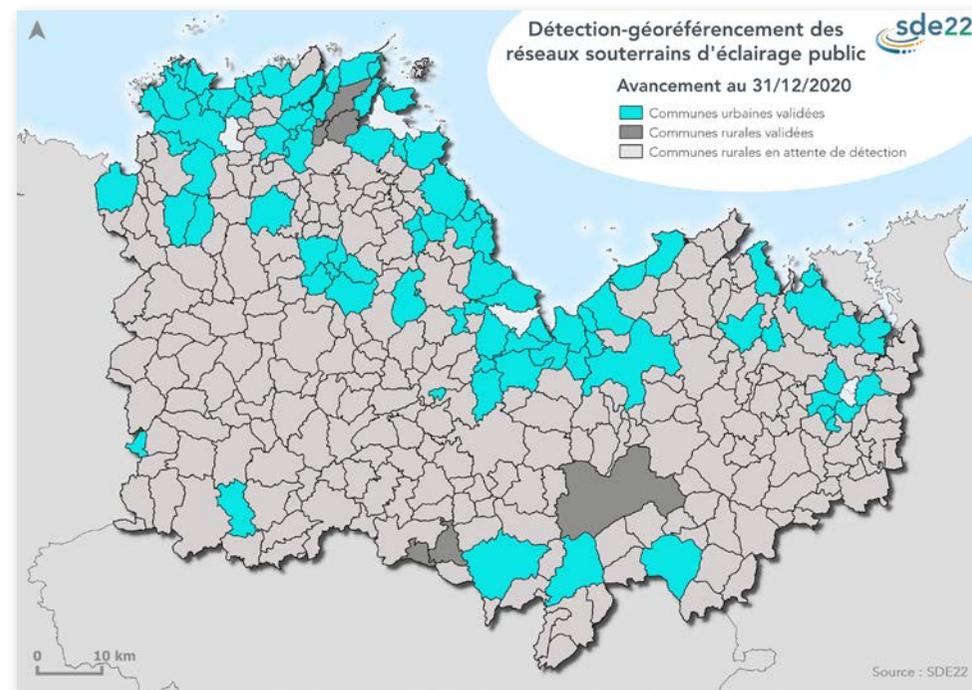
## Le géoréférencement des réseaux d'éclairage public par détection

Il est nécessaire de répondre avec précision aux localisations des réseaux (procédures DT-DICT). Chaque réseau (loi anti-endommagements de 2012) doit être géoréférencé (en X, Y et Z). Le SDE22 a en charge cette opération pour les réseaux d'éclairage public, dont il a la gestion.

Les démarches s'effectuent en deux temps :

- les territoires urbains où tout est réalisé : ce qui représente 1 900 km
- les territoires ruraux dont les levés ont été engagés et pourront être terminés fin 2022, avant la date butoir de janvier 2026 (loi anti-endommagements) : ce qui représente 1 750 km.

Cette amélioration de **précision en classe A**, va permettre de répondre aux déclarations de travaux avec une cartographie de qualité homogène et exploitable sur des fonds de plan de précision similaire (notamment le futur PCRS - voir ci-dessous).



## Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) permettra de positionner tous les réseaux géoréférencés (comme l'éclairage public pour le SDE).

Suite à la loi anti-endommagements, le SDE22 a proposé à l'ensemble des acteurs concernés du département (Enedis, GRDF, le Conseil Départemental et le Syndicat Départemental d'Eau Potable...) de ne réaliser qu'un seul fond de plan qui sera utilisable par tous (y compris les communes costarmoricaines).

Cette démarche coordonnée permet de faire des économies financières intéressantes et garantit un support cartographique répondant aux exigences de la loi.

Les partenaires participent financièrement à l'acquisition des images (vues aériennes avec une précision très fine à 10 cm).

Le SDE22 portera ensuite un service de gestion de la banque de données qui sera accessibles à tous les partenaires dès la **fin 2022 début 2023**.

# L'extranet et le système d'information géographique

L'extranet du SDE est accessible aux communes et entreprises.

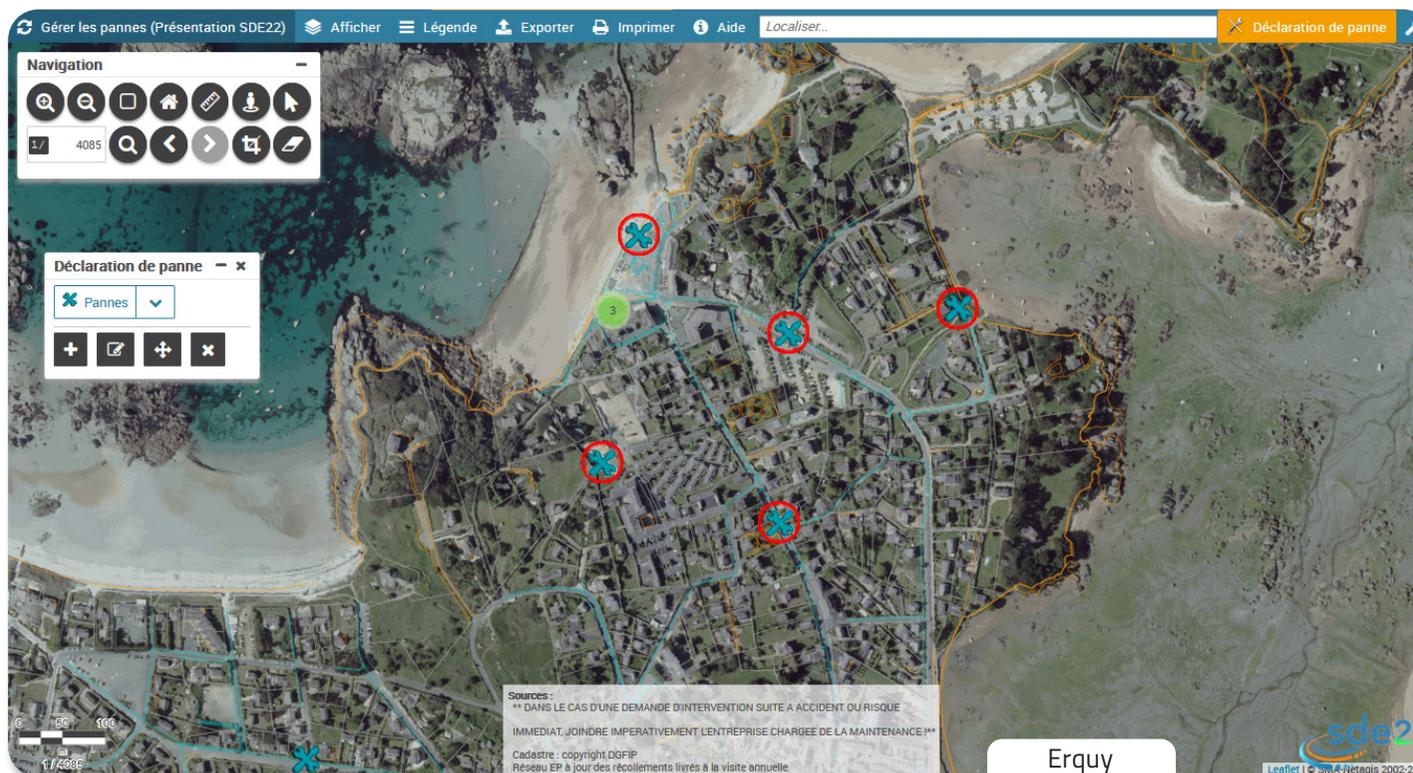
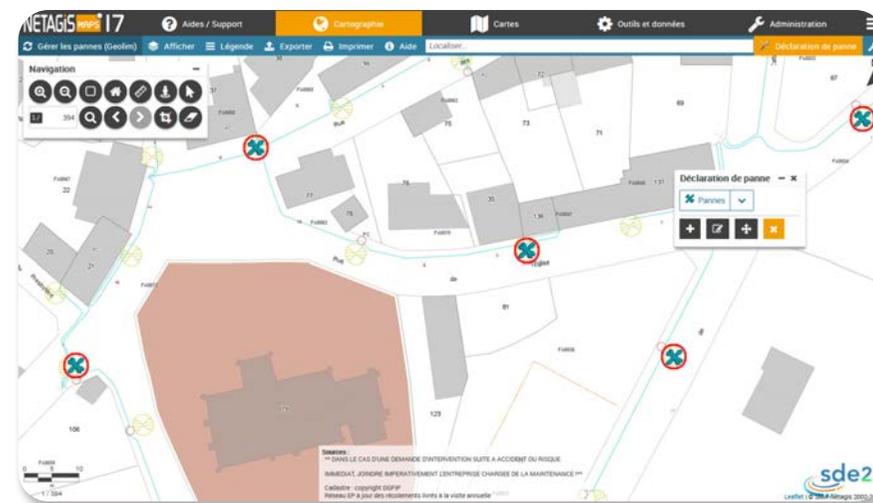
La gestion, en ligne, des déclarations de pannes d'éclairage public est déjà utilisée par de nombreuses communes.

Une nouvelle version de ce service est aujourd'hui opérationnelle : l'interface a été améliorée, les cartes enrichies et l'accès est désormais possible pour les EPCI du département.

Pour le SDE22, cette **déclaration en ligne des pannes d'éclairage public** permet d'avoir une meilleure réactivité et d'assurer un meilleur suivi des interventions.

Un film - qui explique la marche à suivre pour les collectivités devant déclarer une panne sur l'extranet - est disponible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22 - [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr). D'autres tutoriels seront proposés aux collectivités courant 2022.

Une évolution ultérieure mettra à disposition des utilisateurs des fonctions évoluées de type Système d'Information Géographique (SIG) pour concevoir des cartes de façon personnalisée.



# Les outils de communication

## Le site internet

Sur [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr), retrouvez toute l'actualité du SDE22, ses missions et ses activités, les documents juridiques, l'accès avec l'extranet, les organigrammes avec les contacts utiles.

De nombreux documents sont téléchargeables depuis le site internet.

## Les plaquettes d'information

Le SDE22 édite régulièrement des **plaquettes de présentation** de ses activités et de ses missions.

Ces plaquettes, à destination des élus et des autres collectivités, sont en lien avec la mobilité électrique, le Gaz Naturel Véhicules (GNV), le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), le gaz...

## Le film de présentation



Un film explique de manière pédagogique le rôle du SDE22 : **l'aménagement solidaire du territoire** sur les projets de réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de télécommunications, de transition énergétique et de mobilité durable.

Il est visible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22 :

[www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)

ou sur la page Youtube du SDE22.

## Les réseaux sociaux

Le SDE22 est présent sur **Twitter**. Ce média permet d'informer sur les événements et les rencontres organisés par le Syndicat, sur les travaux et sur les chantiers en cours...

Le compte Twitter du SDE22 compte 335 abonnés.



@22Sde

## La Lettre d'information

### territoire d'énergie infos

La lettre d'information du Syndicat  
Départemental d'Énergie des Côtes  
d'Armor  
Octobre 2021 - Newsletter n° 41

### LE MENÉ : 92ème COMMUNE COSTARMORICAINE ALIMENTÉE EN GAZ

Mardi 7 septembre 2021, Dominique RAMARD, Président du SDE22 ; David COLIN, Directeur Territorial GRDF Bretagne et Gérard DABOUEDE, maire du Mené, ont inauguré la mise en service du réseau de gaz de la commune. Après 2 ans et demi de travaux, Le Mené devient ainsi la 92ème commune alimentée en gaz dans les Côtes d'Armor...

[En savoir plus](#)



**Chaque mois**, le SDE22 diffuse auprès des agents, des élus, des mairies et de l'ensemble de ses partenaires une lettre d'information, qui reprend l'actualité et les temps forts du Syndicat.



# SDE22

@22Sde

Syndicat Départemental d'Énergie  
d'Armor **#électricité**, **#éclairagepublic**  
électrique **#GNV** **#TransitionÉnergétique**



Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

53, boulevard Carnot, CS 20426, 22004 Saint-Brieuc Cedex 1

☎ 02.96.01.20.20 - ✉ sde22@sde22.fr - 🌐 www.sde22.fr

